

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 04 01

Séance du 25 avril 2018

Nombre de Membres : 29
Présents : 21
Votants : 26

Date de convocation : 13 avril 2018
Date de l'affichage : 17 avril 2018

OBJET : Admission en non-valeur suite à un jugement du tribunal pour surendettement.

Étaient présents :

N. GUIHOT, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

E. CRUAUD, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), C. MORMANN (procuration à M. Oudaert), J-F. RICARD (procuration à M. Pointeau), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER, J. ETIENNE, M-C. GUILLOSSOU (procuration à Mme Cruaud), B. BRUNET.

Secrétaires de séance : M. Ariza et M. Oudaert (Commune de le Gâvre)

Considérant la présentation de M. le Président d'un dossier de surendettement, concernant le budget du transport scolaire ;

Dans la mesure où l'impossibilité du débiteur à payer ses dettes a été constatée par un juge ou, dans le cadre du surendettement des particuliers, par le prononcé d'une décision de rétablissement personnel, et que le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations, l'admission en non-valeur est obligatoire. Les créances sont éteintes, et enregistrées au compte 6542 « Créances éteintes » :

- Dossier 000217034797P : 237.76 €

Considérant la demande du Trésorier et l'avis unanime du Bureau communautaire en date du 04 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- AUTORISE l'admission en non-valeur des dettes d'un montant total de 237.76 € liées au dossier de surendettement ci-dessus.

POUR : 25 voix / ABSTENTION : 1 voix (Mme Fredouelle-Lecire)

Affichage le : 9 mai 2018

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 07 mai 2018

Le Président

Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-01-TrS-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 04 02

Séance du 25 avril 2018

Nombre de Membres : 29

Date de convocation : 13 avril 2018

Présents : 21

Date de l'affichage : 17 avril 2018

Votants : 26

OBJET : Transport Scolaire : participation FAMILLE 2018-2019.

Etaient présents :

N. GUIHOT, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

E. CRUAUD, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), C. MORMANN (procuration à M. Oudaert), J-F. RICARD (procuration à M. Pointeau), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER, J. ETIENNE, M-C. GUILLOSSOU (procuration à Mme Cruaud), B. BRUNET.

Secrétaires de séance : M. Ariza et M. Oudaert (Commune de le Gâvre)

Considérant la présentation de M. le Président ;

Considérant les modalités de financement des transports scolaires appliquées par la Région au 01/09/2017 ;

Considérant la présentation des coûts prévisionnels des transports scolaires pour l'année scolaire 2018/2019 pour le secteur géré par le service Transports du Pays de Blain ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire **DECIDE** de :

- Appliquer une hausse mesurée d'environ + 3% aux tarifs FAMILLES pour la rentrée scolaire 2018/2019 par rapport aux tarifs de l'année passée.
- Fixer en conséquence le montant des participations FAMILLES pour l'année scolaire 2018/2019 ainsi :
 - 172 € pour les élèves des établissements du second degré - quand les communes participent aussi.
Soit 17.20 € TTC/mois pour les familles ayant opté pour la mensualisation ;
 - Et 240 € pour tous les élèves lorsque la commune ne participe pas au frais de fonctionnement du service Transport Scolaire du Pays de Blain.
Soit 24 € TTC/mois pour les familles ayant opté pour la mensualisation.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-02-TrS-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

La mensualisation proposée est sur 10 mois.

Pour : 18 voix / Abstentions : 8 voix (Mme Camelin, Mme Cruaud – 2 voix, Mme Guiho, Mme Guihot, Mme Guinel, M. Pointeau – 2 voix)

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire **DECIDE** de :

- Maintenir à l'identique le tarif FAMILLES pour la rentrée scolaire 2018/2019 par rapport aux tarifs de l'année passée, concernant les élèves du cycle primaire ;
- Fixer en conséquence le montant des participations FAMILLES pour l'année scolaire 2018/2019 ainsi :
 - 154 € pour les élèves des écoles primaires - quand les communes participent également au frais de fonctionnement du service Transports Scolaire.
Soit **15.4 € TTC/mois** pour les familles ayant opté pour la mensualisation ;

Pour le maintien à l'identique : 17 voix

Pour une hausse de 2 € : 6 voix

Abstentions : 3 voix

Affichage le : 9 mai 2018

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 07 mai 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-02-TrS-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 04 03

Séance du 25 avril 2018

Nombre de Membres : 29
Présents : 21
Votants : 26

Date de convocation : 13 avril 2018
Date de l'affichage : 17 avril 2018

Objet : CIS Le Gâvre : Avenant n°4 à la convention de gestion et de reprise des biens immobiliers mis à disposition.

Etaient présents :

N. GUIHOT, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

E. CRUAUD, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), C. MORMANN (procuration à M. Oudaert), J-F. RICARD (procuration à M. Pointeau), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER, J. ETIENNE, M-C. GUILLOSSOU (procuration à Mme Cruaud), B. BRUNET.

Secrétaires de séance : M. Ariza et M. Oudaert (Commune de le Gâvre)

La création de la COMCIS de Vay/Le Gâvre a été mise en œuvre conformément aux dispositions du SDACR. La fermeture du CIS du Gâvre est effective depuis le 1^{er} janvier 2018, son personnel a été transféré aux CIS de Vay et Le Gâvre.

Par convention du 8 décembre 2000, Le District de la Région de Blain, devenu depuis Communauté de Communes, a mis à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, des biens immobiliers dans le cadre du transfert de compétence Incendie.

Dans ce contexte les effectifs du CIS du Gâvre intègrent les locaux réaménagés de la Comcis de Vay/Le Gâvre. Il est donc mis fin à la mise à disposition du SDIS par la Communauté de Communes de la Région de Blain, de l'ancien CIS. Cette fin de mise à disposition prendra effet à une date convenue d'un commun accord entre les deux parties.

L'avenant n° 4, à la convention de gestion et de reprise des biens immobiliers mis à disposition, a pour objet d'acter la fin de celle-ci.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- Autoriser la passation de l'avenant n° 4 à la convention de gestion et de reprise des biens immobiliers mis à disposition du CIS du Gâvre ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-03-IMM-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

- Autoriser Monsieur le Président de la communauté de communes ou le Vice-président délégué concerné à signer tous documents s'y rapportant.

Unanimité.

Affichage le : 9 mai 2018

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 07 mai 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-03-IMM-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 04 04

Séance du 25 avril 2018

Nombre de Membres : 29

Date de convocation : 13 avril 2018

Présents : 21

Date de l'affichage : 17 avril 2018

Votants : 26

OBJET : Eau et Paysages : Validation du plan de financement et sollicitation des subventions.

Etaient présents :

N. GUIHOT, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

E. CRUAUD, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAIS)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), C. MORMANN (procuration à M. Oudaert), J-F. RICARD (procuration à M. Pointeau), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER, J. ETIENNE, M-C. GUILLOSSOU (procuration à Mme Cruaud), B. BRUNET.

Secrétaires de séance : M. Ariza et M. Oudaert (Commune de le Gâvre)

VU la délibération 2013 05 11 approuvant les actions d'intérêt métropolitain ;

VU la délibération 2013 05 12 approuvant l'adhésion du Pays de Blain au groupement de commande ainsi que la publication d'un appel public à la concurrence pour sélectionner des équipes de concepteurs admises à concourir à un dialogue compétitif en vue de l'attribution d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine sur six sites opérationnels de la métropole ;

VU la délibération 2014 10 01 validant les choix de la commission d'appel d'offre Eau et Paysages et actant la participation du Pays de Blain au marché subséquent n°1 ;

VU la délibération 2016 04 03 relative à la mise en œuvre opérationnelle de l'action métropolitaine Eau et Paysages ;

VU la délibération 2017 09 16, rendue exécutoire le 28 septembre 2017, validant la réalisation de la liaison cyclables Bouvron – Blain – Le Gâvre ;

CONSIDERANT l'analyse des offres des entreprises de travaux ;

CONSIDERANT la présentation de M. Nicolas OUDAERT ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-04-TOU-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

CONSIDERANT le plan de financement de la liaison cyclable Bouvron - Blain – Le Gâvre, présenté ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Études et Maîtrise d'œuvre	85 000 €	Département de Loire Atlantique	397 000 €
Travaux	760 000 €	FSIL GP	87 500 €
		FSIL ruralité	60 000 €
		Participation pôle métropolitain	50 000 €
		Leader	50 000 €
		Contrat régional	23 500 €
		Maître d'ouvrage	177 000 €
TOTAL	845 000 €	TOTAL	845 000 €

CONSIDERANT l'avis favorable, unanime, de la commission CTC en date du 9 avril 2018 et l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 avril 2018 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **VALIDER** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter les subventions mentionnées auprès du Département, de l'Europe, du Pôle métropolitain, de la Région ainsi que toute autre subvention ;
- **AUTRORISER** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Unanimité.

Affichage le : 9 mai 2018

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 07 mai 2018

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-04-TOU-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 04 05

Séance du 25 avril 2018

Nombre de Membres : 29
Présents : 21
Votants : 26

Date de convocation : 13 avril 2018
Date de l'affichage : 17 avril 2018

OBJET : Eau et Paysages : Validation des conventions pour la réalisation de la liaison cyclable Bouvron - Blain – Le Gâvre sur l'ancienne voie ferrée

Etaient présents :

N. GUIHOT, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)
C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, C. ORJUBIN (BOUVRON)
E. CRUAUD, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), C. MORMANN (procuration à M. Oudaert), J-F. RICARD (procuration à M. Pointeau), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER, J. ETIENNE, M-C. GUILLOSSOU (procuration à Mme Cruaud), B. BRUNET.

Secrétaires de séance : M. Ariza et M. Oudaert (Commune de le Gâvre)

VU la délibération 2013 05 11 approuvant les actions d'intérêt métropolitain ;

VU la délibération 2013 05 12 approuvant l'adhésion du Pays de Blain au groupement de commande ainsi que la publication d'un appel public à la concurrence pour sélectionner des équipes de concepteurs admises à concourir à un dialogue compétitif en vue de l'attribution d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine sur six sites opérationnels de la métropole ;

VU la délibération 2014 10 01 validant les choix de la commission d'appel d'offre Eau et Paysages et actant la participation du Pays de Blain au marché subséquent n°1 ;

VU la délibération 2016 04 03 relative à la mise en œuvre opérationnelle de l'action métropolitaine Eau et Paysages ;

VU la délibération 2017 09 16, rendue exécutoire le 28 septembre 2017, validant la réalisation de la liaison cyclables Bouvron – Blain – Le Gâvre ;

CONSIDERANT la présentation de M. Nicolas OUDAERT ;

CONSIDERANT que la liaison cyclable emprunte des emprises appartenant aux domaines public et privé de Blain et de Bouvron ;

CONSIDERANT les projets de conventions annexés à la présente délibération :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-05-TOU-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

- Une convention avec la commune de Blain pour la liaison Blain – Le Gâvre
- Une convention avec la commune de Blain pour la liaison Blain – Bouvron
- Une convention avec la commune de Bouvron pour la liaison Blain - Bouvron

Lesdites conventions prévoyant :

- Que la communauté de communes prenne en charge, au titre de sa compétence boucles cyclables d'intérêt communautaire, la réalisation de la liaison cyclable sur le foncier du domaine privé des communes concernées (parcelles listées en page 3 de la convention) ;
- Que la communauté de communes prenne en charge la mise en place de mobilier et de signalétique sur le foncier du domaine public et privé des communes ;
- Que la communauté de communes prenne en charge l'entretien des aménagements ainsi créés ;
- Que les communes membres du Pays de Blain continuent à assurer l'entretien de l'emprise, notamment les haies et bas-côté bordant l'ancienne voie ferrée, hormis la bande de roulement de la voie cyclable.

CONSIDERANT l'avis favorable, unanime, de la commission CTC en date du 9 avril 2018 et l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 avril 2018 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Valider** les propositions de conventions mentionnés ci-dessus et annexées à la présente délibération ;
- **Autoriser** le Président, ou son représentant, à les finaliser et à les signer.

Unanimité.

Affichage le : 9 mai 2018

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 07 mai 2018

Le Président


Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-05-TOU-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 04 06

Séance du 25 avril 2018

Nombre de Membres : 29
Présents : 21
Votants : 26

Date de convocation : 13 avril 2018
Date de l'affichage : 17 avril 2018

OBJET : Eau et Paysages : Validation de la convention de gestion avec la DIRO relative à la création de la voie verte entre les branches du giratoire nord de la déviation de Bouvron.

Etaient présents :

N. GUIHOT, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)
C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, C. ORJUBIN (BOUVRON)
E. CRUAUD, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), C. MORMANN (procuration à M. Oudaert), J-F. RICARD (procuration à M. Pointeau), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER, J. ETIENNE, M-C. GUILLOSSOU (procuration à Mme Cruaud), B. BRUNET.

Secrétaires de séance : M. Ariza et M. Oudaert (Commune de le Gâvre)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le titre II du code de la voirie routière ;

VU la délibération précédente validant la convention de gestion avec les communes propriétaires du foncier concerné par la voie verte ;

CONSIDERANT la présentation de Nicolas OUDAERT ;

CONSIDERANT la proposition de convention de gestion, relative à l'aménagement de la voie verte entre les branches du giratoire nord de la déviation de Bouvron et à sa gestion, annexée à la présente délibération, selon les mêmes modalités que pour le reste de la voie.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Approuver** la convention de gestion de la voie verte entre les branches du giratoire nord de la déviation de Bouvron ;
- **Autoriser** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de gestion.

Unanimité.

Affichage le : 3 mai 2018

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 07 mai 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-06-TOU-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 04 07

Séance du 25 avril 2018

Nombre de Membres : 29
Présents : 21
Votants : 26

Date de convocation : 13 avril 2018
Date de l'affichage : 17 avril 2018

OBJET : Eau et Paysages : Validation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vay pour la réalisation de la liaison cyclable Blain – Le Gâvre sur l'ancienne voie ferrée.

Etaient présents :

**N. GUIHOT, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)
C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, C. ORJUBIN (BOUVRON)
E. CRUAUD, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), C. MORMANN (procuration à M. Oudaert), J-F. RICARD (procuration à M. Pointeau), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER, J. ETIENNE, M-C. GUILLOSSOU (procuration à Mme Cruaud), B. BRUNET.

Secrétaires de séance : M. Ariza et M. Oudaert (Commune de le Gâvre)

VU la délibération 2013 05 11 approuvant les actions d'intérêt métropolitain ;

VU la délibération 2013 05 12 approuvant l'adhésion du Pays de Blain au groupement de commande ainsi que la publication d'un appel public à la concurrence pour sélectionner des équipes de concepteurs admises à concourir à un dialogue compétitif en vue de l'attribution d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine sur six sites opérationnels de la métropole ;

VU la délibération 2014 10 01 validant les choix de la commission d'appel d'offre Eau et Paysages et actant la participation du Pays de Blain au marché subséquent n°1 ;

VU la délibération 2016 04 03 relative à la mise en œuvre opérationnelle de l'action métropolitaine Eau et Paysage ;

VU la délibération précédente, concernant le choix des entreprises de travaux ;

VU la délibération 2017 09 16, rendue exécutoire le 28 septembre 2017, validant la réalisation de la liaison cyclables Bouvron – Blain – Le Gâvre ;

CONSIDERANT la présentation de M. Nicolas OUDAERT ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-07-TOU-DE
Date de télétransmission : 15/05/2018
Date de réception préfecture : 15/05/2018

CONSIDERANT que la liaison cyclable emprunte des emprises appartenant au domaine privé de Vay ;

CONSIDERANT le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération ;

Ladite convention prévoyant que la commune de Vay délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de la Région de Blain pour la réalisation de la liaison cyclable sur la voie ferrée lui appartenant entre la maisonnette de l'Emion et la route de la cochais. La parcelle concernée est cadastrée X0202.

CONSIDERANT la répartition du reste à charge de l'investissement, prévu dans la convention :

- 20 % à la charge de la Commune de Vay soit un montant prévisionnel de 3 800 € ;
- 80 % à la charge de la Communauté de Communes de la Région de Blain soit un montant prévisionnel de 15 200 €.

La Commune se libérera de ses obligations en versant un dixième de sa participation par an pendant 10 ans soit 380 € par an.

CONSIDERANT l'avis favorable, unanime, de la commission CTC en date du 9 avril 2018 et l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 avril 2018 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Valider** la proposition de convention mentionné ci-dessus et annexée à la présente délibération ;
- **Autoriser** le Président, ou son représentant, à finaliser et à signer cette convention.

Unanimité.

Affichage le : 14 mai 2018

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 09 mai 2018

Le Président

Gérard DRENØ



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-07-TOU-DE
Date de télétransmission : 15/05/2018
Date de réception préfecture : 15/05/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 04 08

Séance du 25 avril 2018

Nombre de Membres : 29

Date de convocation : 13 avril 2018

Présents : 21

Date de l'affichage : 17 avril 2018

Votants : 26

OBJET : Eau et Paysages : Attribution des lots du marché de travaux

Etaient présents :

N. GUIHOT, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

E. CRUAUD, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAIIS)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), C. MORMANN (procuration à M. Oudaert), J-F. RICARD (procuration à M. Pointeau), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER, J. ETIENNE, M-C. GUILLOSSOU (procuration à Mme Cruaud), B. BRUNET.

Secrétaires de séance : M. Ariza et M. Oudaert (Commune de le Gâvre)

VU la délibération 2013 05 11 approuvant les actions d'intérêt métropolitain ;

VU la délibération 2013 05 12 approuvant l'adhésion du Pays de Blain au groupement de commande ainsi que la publication d'un appel public à la concurrence pour sélectionner des équipes de concepteurs admises à concourir à un dialogue compétitif en vue de l'attribution d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine sur six sites opérationnels de la métropole ;

VU la délibération 2014 10 01 validant les choix de la commission d'appel d'offre Eau et Paysages et actant la participation du Pays de Blain au marché subséquent n°1 ;

VU la délibération 2016 04 03 relative à la mise en œuvre opérationnelle de l'action métropolitaine Eau et Paysages ;

VU la délibération 2017 09 16, rendue exécutoire le 28 septembre 2017, validant la réalisation de la liaison cyclables Bouvron – Blain – Le Gâvre.

CONSIDERANT la présentation de M. Nicolas OUDAERT ;

CONSIDERANT que ce projet sera réalisé en trois tranches de travaux selon le découpage suivant :

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20180425-D2018-04-08-TOU-DE Date de télétransmission : 09/05/2018 Date de réception préfecture : 09/05/2018

Tranche ferme : réalisation de la liaison Blain – Le Gâvre
Tranche conditionnelle 1 : réalisation de la liaison Bouvron – Blain
Tranche conditionnelle 2 : aménagement des haltes le long de la Vélodyssée

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres présenté à la commission de procédure adaptée qui s'est réunie le 17 avril 2018 à 10h à la Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation du Pays de Blain.

Ledit rapport proposant de retenir les entreprises mieux-disantes suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant total du marché HT
1 – VRD	Groupement Charier / Landais	548 221,18 €
2– Mobilier / Signalétique	Bois Loisirs Création	146 910,10 €
3- Plantations / Semis	Blain Clôture Aménagement	26 082,62 €

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Approuver** l'attribution des marchés de travaux aux entreprises listés dans le tableau ci-dessus, au vu du rapport présenté à la commission de procédure adaptée ;
- **Autoriser** M. le Président à formaliser, avec les entreprises retenues, les mises au point nécessaires et à signer les actes d'engagement correspondants ;
- **Autoriser** M. le Président à prendre toute décision concernant les avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial de plus de 5%.

Unanimité.

Affichage le : 9 mai 2018

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 07 mai 2018

Le Président


Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-08-TOU-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 04 09

Séance du 25 avril 2018

Nombre de Membres : 29

Date de convocation : 13 avril 2018

Présents : 21

Date de l'affichage : 17 avril 2018

Votants : 26

OBJET : Eau et Paysages : Validation de la modification de la charte pour l'aménagement et l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire.

Etaient présents :

N. GUIHOT, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, C. CAMELIN, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

E. CRUAUD, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAIIS)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), C. MORMANN (procuration à M. Oudaert), J-F. RICARD (procuration à M. Pointeau), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER, J. ETIENNE, M-C. GUILLOSSOU (procuration à Mme Cruaud), B. BRUNET.

Secrétaires de séance : M. Ariza et M. Oudaert (Commune de le Gâvre)

VU la délibération 2013 05 11 approuvant les actions d'intérêt métropolitain ;

VU la délibération 2013 05 12 approuvant l'adhésion du Pays de Blain au groupement de commande ainsi que la publication d'un appel public à la concurrence pour sélectionner des équipes de concepteurs admises à concourir à un dialogue compétitif en vue de l'attribution d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine sur six sites opérationnels de la métropole ;

VU la délibération 2014 10 01 validant les choix de la commission d'appel d'offre Eau et Paysages et actant la participation du Pays de Blain au marché subséquent n°1 ;

VU la délibération 2016 04 03 relative à la mise en œuvre opérationnelle de l'action métropolitaine Eau et Paysages ;

VU la délibération 2016 10 10, rendu exécutoire le 2 novembre 2016, validant le rapport de la CLET ainsi que « la charte pour l'aménagement et l'entretien des itinéraires d'intérêt communautaire sur le territoire de la Communauté de la Communes » ;

VU la délibération 2017 09 16, rendue exécutoire le 28 septembre 2017, validant la réalisation de la liaison cyclables Bouvron – Blain – Le Gâvre ;

CONSIDERANT la présentation de M. Nicolas OUDAERT ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-09-TOU-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018

CONSIDERANT qu'afin de clarifier les compétences du Pays de Blain en matière de sentiers d'intérêt communautaire, il convient de modifier ladite charte ;

CONSIDERANT le projet de modification de la charte, annexé à la présente délibération, permettant au Pays de Blain de réaliser le projet Eau et Paysages ;

CONSIDERANT l'avis favorable, unanime, de la commission CTC en date du 9 avril 2018 et l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 avril 2018.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Valider** la proposition de la charte ;
- **Autoriser** le Président, ou son représentant, à la signer.

Unanimité.

Affichage le : 9 mai 2018

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 07 mai 2018

Le Président,



Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20180425-D2018-04-09-TOU-DE
Date de télétransmission : 09/05/2018
Date de réception préfecture : 09/05/2018